

Objectif général

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) d'un bâtiment, ou partie de bâtiment est un document qui **informe sur la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée pour une utilisation standardisée**

Certain organisme d'état subventionne certains travaux de rénovation énergétique tel que :

- Isolation des murs extérieurs ou donnants sur des locaux non chauffés.
- Pose ou remplacement de menuiseries
- La pose de ventilations mécaniques motorisées, permettant de renouveler l'air dans le logement....

Dans beaucoup de cas, **un diagnostic est nécessaire, et réclamé par les organisme** pour la constitution du dossier.

Déroulement de la prestation :

- e Validation du projet
- e Préparation de la visite
- e Inspection sur site
 - Enveloppe du bâtiment
 - Installations de chauffage
 - Production d'eau chaude sanitaire
 - Installations de ventilation
- e Edition du DPE primaire
- e Ajout des travaux de rénovation envisagés
- e Edition du Dpe secondaire « avant, après »



Moyens techniques utilisés :

- e Télémètre laser
- e Lecteur de vitre
- e Mètre ruban
- e Ordinateur portable
- e Logiciel de calcul
- e Lampe de poche

Avantages du bureau d'étude

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| e Réactivité | e Accessibilité |
| e Professionalisme | e Accompagnement |
| e Devoir de conseil | e Disponibilité |